L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE MATIN, 27 AOUT.

Troisième Conseil de Guerre de la 1ère Division militaire

[illegible]

PRÉSIDENCE DE M. LE COLONEL MERLIN.

Audience du 7 août 1871.

Affaire de la Commune et du Comité Central.

(Dix-huit Accusés.)

(Suite—Voir l'*Abeille* d'hier matin.)

"1o La garde nationale proteste, par l'organe de son comité central, contre toute tentative de désarmement, et déclare qu'elle y résistera au besoin par les armes.

"2o Les délégués soumettront à leurs cercles respectifs de compagnie la résolution suivante: Au premier signal de l'entrée des Prussiens à Paris, tous les citoyens s'engagent à se rendre immédiatement en armes à leur lieu ordinaire de réunion, pour se porter ensuite contre l'ennemi envahisseur.

"3o Dans la situation actuelle, la garde nationale ne reconnaît pas d'autres chefs que ceux qu'elle s'est donnés."

Ces décisions ne trouvaient dans les événements qui venaient de se produire aucune raison plausible.

Leur but caché ne tarda pas à apparaître dans sa redoutable réalité. Le 27 février, sous prétexte d'enlever aux Prussiens un nombre considérable de canons laissés dans la zone que l'ennemi devait occuper pendant son séjour à Paris, les meneurs s'en emparent et les conduisent sur les hauteurs de Montmartre, où ils les établissent en batterie. Puis le 28, le comité central invite la garde nationale à ne pas s'opposer à l'entrée des Prussiens. A la même époque, il se tient en permanence pendant les deux nuits qui précèdent l'entrée des soldats étrangers.

Enfin le 4 mars, dans une proclamation répandue à profusion, il annonce qu'il a "pour mission de constituer la fédération républicaine de la garde nationale."

Trois jours plus tard, on pouvait lire dans le *Cri du peuple*:

"Nous apprenons avec une véritable joie patriotique que tous les comités de la garde nationale républicaine fusionnent ensemble et doivent associer leurs efforts à ceux de la fédération socialiste qui siège rue de la Corderie."

La fédération socialiste qui siégeait rue de la Corderie n'était autre que l'association internationale. Le faisceau est désormais formé, l'émeute a de l'artillerie et des armes; elle se retranche sur les hauteurs de Montmartre, et de là menace la ville. Elle garde ses canons, protestant qu'ils sont sa propriété et que l'Etat ne saurait en disposer.

Le 5 mars, le comité central se réunit au Vauxhall, et adopte d'une manière définitive les statuts qui n'étaient encore que provisoires.

Le 11, une assemblée de chefs de bataillon, tenue à la salle de la Redoute, vote la résolution suivante:

"Le principe républicain étant au-dessus de toute discussion, le gouvernement républicain étant le gouvernement du peuple par le peuple, chaque citoyen a non-seulement le droit, mais le devoir de défendre les institutions républicaines.

"En conséquence, les chefs de bataillon soussignés déclarent qu'ils sont fermement décidés à défendre la république par tous les moyens possibles, envers et contre tous ceux qui oseraient l'attaquer, et qu'ils protestent et s'opposeront par les mêmes moyens à toute tentative de désarmement total ou partiel de la garde nationale."

A mesure que le temps marche et que le but se rapproche, les menées insurrectionnelles deviennent plus audacieuses et les idées qui leur servent de prétexte s'accusent plus ouvertement.

Le 15 mars, la fédération républicaine de la garde nationale tient sa quatrième assemblée générale. Le comité central y rend compte de ses actes, et les accusés Jourde, Ferré, Arnold, Lisbonne, Assi, Billioray, sont amenés dans son sein par des illusions qu'ils prétendent sincères. Il concentre tous les pouvoirs entre ses mains. Son autorité va jusqu'à balancer les ordres donnés par l'état-major de la place. C'est à lui, et à lui seul, qu'obéit en réalité la majeure partie de la garde nationale.

Une crise est imminente. Tout le fait présumer. On voit accourir des aventuriers de toutes les nationalités, aux costumes bizarres, aux allures suspectes, recrues stipendiées de toutes les révolutions, messagers sinistres de tous les bouleversements. Des émissaires sont envoyés aux principales villes de la province, pour y fomenter des troubles au moment même où Paris engagera la lutte.

On arrive ainsi au 18 mars. Cependant le gouvernement légal du pays n'est pas resté inactif devant les dangers dont l'ordre social est menacé. L'Assemblée nationale, après avoir ratifié les préliminaires de paix, a transféré son siége à Versailles. Le pouvoir exécutif l'y a suivi; c'est chaque jour à Paris, luttant énergiquement contre les difficultés de la situation, s'efforçant de déjouer toutes les manœuvres, de dissiper tous les malentendus, et de relever tous les courages. Vainement fait-il appel aux idées de conciliation et d'apaisement en face du malheur de la patrie; le 17 mars, il doit à peine d'abdiquer, se résoudre à des mesures décisives.

Le 18, dès le matin, toutes les positions où la faction anarchiste avait retranché ses canons étaient enlevées par les troupes avec une vigueur et un entrain remarquables.

Mais, ce premier succès remporté, il fallait traverser Paris avec 250 attelages conduisant chacun une pièce d'artillerie. De là un encombrement et des lenteurs qui donnaient aux bataillons de Montmartre et de Belleville le temps d'accourir en armes.

Une foule énorme, où les femmes et les enfants se mêlaient en grand nombre, entourait les soldats, jetait la confusion dans leurs rangs, désarmait les uns, entraînait les autres à une honteuse défection, et rentrait en possession des canons, qu'elle replaçait sous la surveillance de la garde nationale.

Néanmoins la majeure partie des troupes se repliait en bon ordre sur la rive gauche de la Seine, où le gouvernement siégeait encore au ministère des affaires étrangères.

A travers cette mêlée, le général Lecomte, séparé de ses hommes, était fait prisonnier. Un peu après, le général Clément Thomas, venu en habits civils, à la recherche de l'un de ses aides de camp, était saisi. Tous deux étaient conduits dans une maison de la rue des Rosiers, où le comité central avait son siége, et fusillés dans un jardin attenant à cette maison. Six heures s'écoulèrent entre le moment de leur arrestation et celui de leur exécution. Quel est le rôle du comité central dans cet épouvantable forfait? Il a essayé de se disculper dans une note insérée au *Journal officiel* de la Commune du 20 mars. Le texte seul de cette note l'accuse aussi hautement que le ferait un aveu.

"Tous les journaux réactionnaires ont publié un récit plus ou moins dramatique sur Lecomte et Clément Thomas. Sans doute ces faits sont regrettables. Mais il importe pour être impartial de constater deux faits:

"1o Que le général Lecomte avait commandé à quatre reprises sur la place Pigalle de charger une foule inoffensive de femmes et d'enfants.

"2o Que le général Thomas a été arrêté au moment où il levait, en habits civils, un plan de barricades de Montmartre.

"Ces deux hommes ont donc subi la loi de la guerre qui n'admet ni l'assassinat des femmes ni l'espionnage.

"On nous raconte que l'exécution du général Lecomte a été opérée par des soldats de la ligne et celle de Thomas par des gardes nationaux.

"Il est faux que ces exécutions aient eu lieu sous les yeux et par les ordres du comité central. Le comité central siégeait avant-hier rue Onfroy, près de la Bastille, et il a appris en même temps l'arrestation et la mort des deux victimes de la justice populaire. Ajoutons qu'il a ordonné une enquête immédiate."

Un pareil crime, suivi d'une pareille apologie, n'inaugurait-il pas bien dignement le règne de cette puissance qui devait finir dans le sang des otages, et au milieu des flammes de Paris incendié? Dès le 18 au soir et dans la nuit, l'émeute occupait la place Vendôme, le Château-d'Eau, les mairies et l'Hôtel-de-Ville.

Soucieux, avant tout, d'éviter un désastre sans retour, le gouvernement se repliait sur Versailles, protégé par les troupes et appelant à lui les fonctionnaires de tous ordres. Pendant six heures il avait attendu que la garde nationale, répondant à son appel, vînt se grouper autour de lui. Les citoyens demeurèrent pour la plupart spectateurs stupéfaits et inactifs des événements qui menaçaient pourtant d'une manière si grave leurs intérêts les plus chers. Soit aveuglement, soit insouciance, soit chez certains un sentiment moins avouable encore, ils devaient bientôt se repentir, trop tard, hélas! de leur regrettable abstention.

Dès le 19 mars en effet et sur les premiers actes du comité central, qui déjà ouvrait les prisons et prenait des otages, un centre de résistance s'organisa. La presse lui donna son concours [illegible]. Les maires et les députés s'entretenaient dans des vues de conciliation. Un nouveau crime rompit le 22 toutes les négociations. Une manifestation sans armes qui se présentait à la place Vendôme, à l'état-major de la garde nationale pour revendiquer les droits de l'Assemblée élue par le pays, fut accueillie par une décharge meurtrière. Nombre de victimes tombèrent sous les balles de l'émeute, et le comité central, pour expliquer ce nouveau forfait comme il avait expliqué le premier, ne craignit pas de l'attribuer à une provocation de la part des victimes de la manifestation.

Devant de tels actes, toute résistance parut inutile. L'amiral Saisset, placé par le gouvernement à la tête de la garde nationale dans le but de donner aux hommes d'ordre un point de ralliement et un chef éprouvé, résigna son commandement et les événements suivirent leurs cours.

Le comité central, suivant sa propre déclaration, n'était que le dépositaire des droits du peuple, il ne s'en était saisi que pour les sauvegarder. Le peuple fut appelé à nommer directement ses mandataires. Les élections du conseil communal eurent lieu le 26 mars, et le 28 la Commune révolutionnaire de Paris était installée solennellement à l'Hôtel-de-ville. En apparence, le comité central composé des membres de l'association internationale, abdiqua devant l'élection. En réalité, il devenait le véritable directeur du mouvement.

Il serait oiseux de rappeler en détail les actes du pouvoir insurrectionnel qui, pendant deux mois, pesa sur Paris par la terreur. A qui veut les embrasser dans une vue générale ils n'offrent qu'incohérence et contradiction. Aucun système ne préside à leur conception. L'intérêt et la passion du moment semblent seuls les déterminer. Un caractère commun les domine cependant, le mépris audacieux de tous les droits que la Commune s'était donné la mission de protéger et en même temps l'imitation servile des procédés révolutionnaires de 1793.

Le plagiat du comité de salut public après le plagiat de la Commune, la loi des suspects, la constitution d'un tribunal révolutionnaire, la mise en accusation des chefs militaires que la fortune a trahis, tout en un mot, en attendant les massacres de septembre dans l'assassinat des otages.

[illegible]

[illegible] Saint-Eustache, ailleurs encore, et furent énergiquement comprimés. Paris était désormais isolé dans sa rébellion.

Le 2 avril, les opérations militaires commencent. [illegible] n'était pour la Commune qu'une suite de revers et qu'un prétexte à de nouveaux crimes. Dès le premier jour, au moment où la lutte allait s'engager, le médecin en chef de l'armée [illegible] lâchement assassiné par les troupes de l'insurrection. Puis, comme si elle voulait se venger de ses défaites sur les membres du gouvernement, la Commune [illegible] biens; elle ordonne que la maison de M. Thiers sera démolie; enfin, en haine de toutes les gloires, sans respect pour les grands souvenirs du pays, sous les yeux mêmes de l'étranger vainqueur, elle décrète que la colonne Vendôme sera détruite.

Ce n'est pas assez. Elle a inauguré le système infâme des otages; elle prend ses victimes dans les rangs les plus élevés de la magistrature et du clergé. L'archevêque de Paris, le curé de la Madeleine, d'autres ecclésiastiques, encore des religieux, vont rejoindre à la Conciergerie le président Bonjean, arrêté vers les derniers jours de mars.

Faut-il mentionner à côté de ces faits qui dominent tous les autres, la violation journalière du domicile privé, les vols de toute sorte qui s'abritent sous le voile de perquisitions arbitraires, les arrestations illégales, le pillage organisé, la poursuite barbare des réfractaires.

Dès le commencement d'avril, les biens du clergé avaient été frappés de confiscation. Ce fut dès lors, à travers les couvents et les églises de la capitale, une suite non interrompue d'inquisitions odieuses et de spoliations sacriléges.

On envahit, le 4 avril, l'établissement scolaire des Jésuites de la rue Lhomond, la maison des missionnaires du Saint-Esprit, celle des Pères dominicains de la rue Jean-de-Beauvais. Les religieux sont violentés, les meubles brisés et les caves entièrement dépouillées.

Deux jours après, l'église St-Sulpice est occupée militairement; le séminaire est envahi et le supérieur arrêté.

On visite successivement l'établissement des capucins et celui des petites sœurs des pauvres.

Le 10 avril, le clergé de Montmartre est arrêté, les portes de l'église sont fermées et l'on appose l'affiche suivante:

"Attendu que les prêtres sont des bandits; et que les églises sont des repaires où ils ont assassiné moralement les masses en courbant la France sous la griffe des infâmes Bonaparte, Favre et Trochu, le délégué civil des Carrières, près l'ex-préfecture de police ordonne que l'église de Saint-Pierre-Montmartre soit fermée et décrète l'arrestation des prêtres et ignorantins.

"Le Moussu."

Le 16 avril, l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, le couvent des Oiseaux, l'église Saint-Vincent-de-Paul sont saccagés, et bientôt les clubs s'installent dans le lieu saint. On découvre au couvent de Picpus des instruments d'orthopédie qu'une feuille mal famée ne craint pas de présenter comme engins de torture. On y trouve aussi des ossements qui passent aux yeux d'une foule égarée pour appartenir aux victimes d'un fanatisme aveugle. On exploite de même, avec une mauvaise foi aussi redoutable que grossière, la découverte de squelettes déjà anciens dans l'église Saint-Laurent.

L'église Notre-Dame-des-Victoires est profanée à son tour, et l'on fait grand scandale d'une tête de jeune fille en état de parfaite conservation, connue de tous les fidèles pour une tête en cire représentant sainte Valérie.

Nous arrivons au mois de mai, l'armée de Versailles resserre chaque jour son cercle d'investissement, et chaque jour aussi marque une nouvelle défaite pour les insurgés. Les instants de la Commune sont désormais comptés. On le pressent à voir se produire les orages qui s'élèvent dans son sein et les mesures suprêmes qu'elle se hâte de prendre.

L'hôtel de M. Thiers est entièrement démoli, le 15 mai, après avoir été depuis longtemps dépouillé. La colonne Vendôme tombe le 16. Le 17 une explosion formidable se produit à la cartoucherie de l'avenue Rapp. Il faut allumer la haine violente de l'ennemi au cœur des fédérés que leurs revers journaliers découragent visiblement. La Commune ne craint pas d'imputer au gouvernement de Versailles un crime qui, tout porte à le croire, a été l'œuvre de ses agents; elle arrête de prétendus coupables qui ne devront, quelques jours après, leur salut et leur liberté qu'à l'entrée des troupes régulières.

Le 21 mai, grâce aux coups d'une formidable artillerie, la porte de Saint-Cloud est forcée, et l'armée arrive comme d'un bond sur les hauteurs du Trocadéro.

Son attaque inattendue est le signal des dernières horreurs qui devaient couronner le règne honteux de la Commune.

Le 23, à dix heures du soir, Rigault se rend à Sainte-Pélagie, où plusieurs otages sont détenus, entre autres M. Chaudey, avocat à la cour d'appel de Paris. Deux individus l'accompagnent, armés comme lui jusqu'aux dents.

Il mande Chaudey au greffe et lui notifie brutalement son arrêt de mort qui va être exécuté sur l'heure.

Le prisonnier récrimine faiblement. Rigault lui reproche avec violence, d'avoir fait tirer sur le peuple dans la journée du 22 janvier. Des gardes nationaux arrivent d'un poste voisin pour former le peloton d'exécution, tandis que, Rigault, en présence de sa victime, dicte à son secrétaire un procès-verbal qu'un témoin oculaire a pu relater presque mot pour mot.

"Savez-vous bien ce que vous allez faire, dit alors Chaudey [illegible] sort en ajoutant:

"Eh bien, Raoult Rigault:

"Vous allez voir comment meurt un républicain!"

Arrivé dans le chemin de ronde, le procureur de la Commune tire son épée et commande le feu. Chaudey n'est atteint qu'au bras. Il tombe en criant:

Vive la République!

Deux hommes s'approchent et l'achèvent. On fusille ensuite trois gardes républicains, toujours sur l'ordre de Rigault, qui se retire en disant:

"Il y a longtemps qu'on aurait dû faire cela!"

La nuit suivante, le couvent des dominicains d'Arcueil est envahi par des fédérés ivres de fureur et les religieux, poussés au dehors, sont assassinés sur la voie publique. Enfin, la prison de la Roquette est le théâtre, dans les journées du 24 et du 25, d'un massacre où tombent à la fois des victimes illustres, et d'humbles soldats du devoir, confondus dans un martyre à jamais déplorable.

Il faut laisser parler ici un témoin oculaire de ces scènes sanglantes.

L'abbé de Marcy, vicaire de la paroisse de Saint-Vincent-de-Paul, avait été incarcéré à Mazas, et de là conduit à la Roquette où Mgr Darboy, M. Bonjean, l'abbé Deguerry, d'autres encore l'avaient précédé. Placé dans une cellule voisine de celle qu'occupait M. Bonjean, il s'entretenait avec lui, lorsqu'une voix brutale et impérieuse se fit entendre:

"M. Bonjean, sortez, descendez comme vous êtes." Il comprit, continue le témoin, et son regard, sans pour cela perdre sa calme sérénité, me fit comprendre le sens sinistre de cet appel. J'entendis aussi le nom des autres victimes, et je remarquai même que monseigneur fut appelé "M. Darboy." La main de M. Bonjean s'étendit vers moi, et pendant que nous échangions la longue étreinte du suprême adieu, il me donna d'une voix ferme, ses dernières recommandations à transmettre à sa famille, puis il rejoignit les bourreaux impatients, et je l'entendis s'éloigner avec les autres.

"Je restai debout près de la fenêtre, et au bout de quelques temps j'aperçus le groupe des martyrs, descendant le chemin de ronde intérieur et marchant vers moi. Ils suivaient le milieu du chemin, et les satellites étaient répandus sans ordre des deux côtés, [illegible]

"La grille qui ferme le bout du chemin de ronde et qui se trouve presque sous la fenêtre où j'étais, avait été ouverte, monseigneur, appuyant la main sur cette grille, s'arrêta pour parler et prononça quelques mots, que, malgré tous mes efforts, le tumulte m'empêcha de saisir: une voix farouche couvrait la sienne.

"Allons, allons, s'écria le misérable, ce n'est plus le moment des discours, les tyrans n'y mettent pas tant de ménagements. Monseigneur franchit la grille le premier, les autres suivirent; fermes, calmes et doux envers la mort comme envers les meurtriers.

"Le Père Ducoudray ouvrit le devant de sa soutane, et désigna sa poitrine et la place du cœur. Je ne vis rien, détourné vers le chemin de ronde extérieur, et je demeurai abîmé dans les sentiments d'un prêtre qui vient de voir, pour la première fois son évêque, et son évêque marchant au martyre. Une ou deux minutes après, un feu de peloton à volonté retentit."

Ces faits se passaient le 24 mai dans la soirée. Le lendemain, quinze nouvelles victimes sont sacrifiées. Parmi elles se trouve le père de Bengy, de la Compagnie de Jésus.

Un gardien qui fait l'appel des condamnés ne peut lire son nom. Le religieux s'approche, jette un coup d'œil sur la liste et dit simplement: C'est moi! Et il suit les bourreaux au lieu du supplice.

"Point de plaintes, ajoute le témoin, point de réclamation, point de pleurs, point de [illegible] d'embrassement ni de bénédiction, mais la simplicité, le calme, le silence qui impriment à cette scène le caractère le plus auguste et le plus solennel."

Ce n'était point assez de tels massacres. Contraints d'abandonner Paris à l'armée, dont la marche sûre et rapide l'atteindrait bientôt dans ses derniers refuges, la Commune a décidé de ne laisser à ses vainqueurs que des ruines.

Inspiration d'une haine infernale, et en même temps moyen de résistance puissant, l'incendie devait éclater sur tous les points à mesure que l'insurrection serait réduite à reculer.

Nul doute qu'un plan d'ensemble n'ait été conçu dans ce sens. Les dispositions avaient été prises pour son exécution. L'arrivée des troupes a seule sauvé Paris d'un embrasement général. Les trois pièces suivantes [illegible] sur ce point des témoignages irrécusables.

La première est signée de Ferré:

"Citoyen Lucas,

"Faites de suite flamber Finances, et venez nous retrouver.

"Th. Ferré."

"4 prairial, an 79."

Le lieutenant-colonel Parent, commandant de l'Hôtel-de-Ville, donne un ordre analogue.

"Incendiez le quartier de la Bourse; ne craignez pas.

"Le lieutenant-colonel,
"Parent."

Une autre pièce, saisie au cours de l'information, est ainsi conçue:

[illegible] Brûlez, incendiez tout ce qui est contre vous. Pas de trêve [illegible] votre secours [illegible] Courage, et vous agissez, la République est sauvée avant quarante-huit heures.

"Pour le comité de la 11e légion,
"David."

Un dernier document écrit au crayon, et trouvé dans les papiers d'un nommé [illegible]

[illegible]

Deux cent trente-huit édifices ou maisons particulières ont été atteintes par les [illegible]

[illegible]

—Il y a quelques jours, M. T...., capitaine d'état-major de la garde nationale, écrivait à M. d'O...., son ami intime, cette petite lettre laconique:

"M. T.... a l'honneur de faire savoir à M. d'O.... qu'il vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur."

M. d'O.... est dans une jubilation profonde, il court chez son graveur, y commande cinq cents cartes de visite et une planche nouvelle portant: le chevalier d'O....; court au Palais-Royal acheter un ruban rouge du plus beau moiré.

Nous ne disons rien des félicitations des amis, qui le complimentent à l'envi.

Il lui tardait cependant d'embrasser M. T....

Hier, il se rend chez lui, à Versailles:

—Ah! mon ami, s'écria-t-il en lui sautant au cou, quelle joie vous m'avez donnée; l'on s'est donc souvenu d'un bon serviteur comme moi.

M. T. commençait à comprendre.

—Mais, dit-il, c'est à moi qu'on a donné la croix.

—Comment à vous?

—Mais oui, à moi!

—A vous! à vous! disait toujours M. d'O.... atterré.

—Mais oui, voici le brevet.

—Et votre lettre de ce matin qui m'annonçait que j'avais la croix?

On relut la lettre, et M. d'O.... finit par comprendre quel sens il fallait donner à la phrase ambiguë; mais il est furieux. Il prétend que son ami aurait pu lui écrire: Je vous annonce que je viens de recevoir la croix.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 26 août 1871.

Les demandes aux banques ont continué à augmenter, bien que dans le taux du marché, il n'y ait eu rien qui indique un changement dans les cours. Il s'est traité, dans le courant de la journée, quelques affaires à 8 pour cent par an pour billets hypothécaires de premier ordre.

L'or a ouvert à 111 3/4 à 113 contre 112 1/8 à New York et a fermé au même cours.

Les demi-dollars américains ont fait 105 1/2 à 107 et le cours des piastres mexicaines est purement nominal.

Peu d'affaires en change étranger. On a vendu £7000 dans les cours de 121 1/4 à 121 3/4 et 122 pour connaissements AI, et 122 1/2 pour change de banque.

Le change sur les places des Etats-Unis s'est maintenu aux cours précédents.

En fait d'actions, nous avons à noter les ventes suivantes: 200 actions des Waterworks à 75 c; 50 des Abattoirs à $26; 5 de la compagnie de Fertilisation à $67 50; 200 de la compagnie des Levées à $9 37 1/2; 100 do à $9, 100 do à $9 75 et 25 de la compagnie pneumatique à $1.

$1500 de certificats de la ville ont été vendus à 94 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Samedi 26 août 1871.

COTON—Il n'y a pas eu une vente de rapportée; conséquemment, nous répétons nos cotes d'hier à titre de référence seulement.

L'Exchange rapporte: Les ventes sont peu fortes à cause du manque d'approvisionnements. Les prix sont les mêmes.

	Listes ou moyenne	Chiffres de l'Exchange
Inférieur	... à ...	
Low ordinary	13 1/4 à 14 1/4	
Ordinary	14 1/4 à 15 1/4	15 1/4
Good ordinary	16 à 16 3/4	16 3/4
Low middling	18 à 18 1/4	17 3/4
Middling	... à ...	
Strict Middling	... à ...	
Good middling	... à ...	

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal.		23806
Arriv. dep. le dern. état	698	
Arrivé précédemment	1535518	1545660
Pour emballer &c.	18824	
		1563756
Expédié aujourd'hui	877	
Expédié précédemment	1535518	
Brûlé	669	1537064
Stock en mains &c		26692
Do l'an dernier		28675

Recettes, proprement dites, depuis hier au soir, 168 b contre 178 samedi soir et 122 l'an dernier, faisant un total, depuis le 31 août de 1443650 contre 1141120 l'année dernière.

Les exportations d'aujourd'hui ont eu lieu pour New York.

Le "Price Current" ayant obtenu du Mobile and Texas Railroad un état des arrivages et embarquements opérés par cette voie—ces exposés n'ayant jamais été fournis précédemment—nous avons ajouté à nos recettes antérieures [illegible] balles (dont [illegible] d'entrées) et à nos précédentes exportations 5418 embarquées par le même voie pour le Nord. Il va sans dire que ceci ne causerait aucune variation dans les recettes proprement dites de coton, l'emballage opéré en ville, &c, si la différence surgie depuis que le stock a été pris) mais on assure que c'est avant ce montant est conséquemment déduit de l'emballage en ville, &c.

FRET—Peu de mouvement pour s'importer [illegible] et les taux sont nominalement [illegible] chez voiliers pour Liverpool, [illegible] New York sur vapeur [illegible] pour Boston [illegible] sur les bestiaux et 65 c pour la farine.

SUCRE—Reçu aujourd'hui 14 boucauts. Il s'est fait à des épiciers de la ville des ventes de sucre de Cuba—pas de détails: le commun est coté à 9 1/4 à 10 1/4 c, bon commun à fair 10 1/4 à 10 3/4 c, fully fair 11 1/4 c, 11 3/4, 12c, choix 12 1/4 c, choix 12 1/2, jaune clarifié 12 1/4 à 12 1/2 c, jaune clarifié des raffineries 12 1/2 à 12 3/4 c, blanc 13 à 13 1/2 c la livre.

MÉLASSE—Reçu aujourd'hui 5 barils. Les envois venant de plantations sont actuellement très inférieurs en qualité et ne consistent qu'en restes de fonds de citernes. Vente de 14 barils à 12 à 18 c le gallon. Les recettes des raffineries est cotée à 35 à 60 c le gallon, selon la qualité golden syrup 90 c à $1 le gallon.

FARINE—Le marché est calme prix nominaux. La superfine est cotée à $4 50—, la double extra $5 50, triple extra $5 87 1/2 à $6, la bonne triple extra d [illegible] à $6 25 extra de choix $6 50 à 6 75 le bl. Extra pour familles $7 à $8 le baril. Les ventes d'aujourd'hui se sont bornées à 100 barils d'extra de choix à $7 75 le baril.

PORC—Le marché est calme, mais ferme et le mess est tenu à $14 à 14 25 le baril et pas de ventes. Le détail se fait à $14 25 à 14 50 le baril.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 27 août 1871.

[illegible]

Changement de Cabinet.

[illegible]

Le Docteur J. B. PEREZ,

[illegible]

Pension.

[illegible]

Demande de Sollicitateurs.

[illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au Bureau de la Poste, le 27 août 1871.

[illegible]

CHAS. W. LOWELL, Maître de Poste.

ASSURANCE.

Avis Important.

LES PRIMES D'INCENDIE SUR LES MAISONS, MAGASINS ET ENTREPOTS DE LA NOUVELLE-ORLÉANS [illegible]

SUR MAISONS.

[illegible]

TEUTONIA

Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans.

[illegible]

J. SAGET,

[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS

[illegible]

Dr. C. BLANKE,

[illegible]

Préservez vos dents.

[illegible]

Musique, Pianos.

GRAND BAZAR.

[illegible]

Pianos, [illegible] Pianos.

Instruments de Musique.

CHARPAUX & LOUBRE,

[illegible] Rue Royale [illegible]

[illegible]

Ayez l'Oeil sur vos Enfants.

LE GRAND REMÈDE!

[illegible]

J. E. MERILH & Co.,

[illegible] Rue Poydras [illegible]

MARCHANDS, EN GROS ET DÉTAIL, DE CUIRS ET CREPINS,

[illegible]

SOURCES DE BLADON.

[illegible]

Avis aux Habitants Sucriers.

[illegible]

Graines de Jardinage.

[illegible]

Avis.

[illegible]

Feutre d'Irlande à Toits.

[illegible]

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

GUANO PELICAN.

[illegible]

A. D. GULLETT,

SUCRES-MELASSES.

[illegible]

Agence pour la vente de Whiskey de Cincinnati.

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

[illegible]

LEEDS & CO.

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

[illegible]

SALSEPAREILLE D'AYER

Pour la Purification du Sang.

[illegible]

PRÉPARÉE PAR

Le Dr J. C. AYER & Co.,

Lowell, Mass.

A VENDRE PARTOUS LES PHARMACIENS.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS

[illegible]

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

[illegible]

QUINZIÈME ETAT ANNUEL.

[illegible]

VINGT-DEUXIÈME ETAT ANNUEL

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

[illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & FRÈRE.

600 Caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible]

PAR EUGÈNE TOURNE.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

LA BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS vs. SAMUEL W. JONES.

[illegible]

W. A. FRERET vs THOS. J. DIX.

[illegible]

La Société des Orphelines vs. Sieur et Dame John W. Cannon.

[illegible]

DOROTHÉE KOPPER [illegible]

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

Marchandises sèches et Articles de toilette.

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

[illegible]

PAR M. BARNETT.

[illegible]

PAR O. VALETON.

O. VALETON,

ENCANTEUR,

[illegible]

"BRILLIANT" DE BUCK.

[illegible]

Et achetez un "BRILLIANT."

[illegible]

Bureau de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY

D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A St-LOUIS, MISSOURI.

[illegible]

Banque d'Epargne de la Louisiane et Compagnie de Dépôts.

[illegible]

G. W. DUNBAR & SON,

[illegible]

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Chaudières D'ARMSTRONG,

[illegible]